# Liens VIDEO pour un Tribunal Civil ?

---
Par Ermine_B

Bonjour,

je suis au Tribunal d'Appel au Civil, j'aimerai livrer des liens videos privés (youtube), avec les liens (URL) en ANNEXE pour que le juge puisse les consulter. Ce sont des preuves accablantes contre la partie adverse.

Ce genre de chose se pratique aujourdhui ?

Merci à vous

---
Par yapasdequoi

Bonjour,
Demandez à votre avocat.
A priori les vidéos étant aisément falsifiables, il est peu probable qu'elles servent à quoi que ce soit.

---
Par Ermine_B

Oui, j'imagine que ce genre de liens sont possibles et acceptés à l'unique condition d'avoir été validé par un huissier.

Cela coute très cher par rapoprt à un PV de constats classique :(

---
Par kang74

Bonjour

Attention , toutes les pièces doivent au préalable être transmises à la partie adverse .
Un simple lien n'a aucune valeur puisqu'on peut changer la vidéo mille fois associé à ce lien .
Si ces vidéos ont été faites en toute loyauté et si vous pensez vraiment qu'il soit capital de les verser au débat vous devez voir un huissier .